

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et services proposés par la société Onix Informatique Sàrl (ci-après Onix).

Onix Informatique, Sàrl au capital de 20'000 CHF, dont le siège social est situé route de Pra de Plan 25 à 1618 Châtel-Saint-Denis, est enregistrée au registre du commerce du canton de Fribourg sous le no. CHE-114.513.973.

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à Onix implique l'acceptation pleine et entière de nos CGV.

Les CGV sont accessibles en tout temps sur notre site internet www.onix.ch/cgv.

Aucune dérogation aux CGV ne sera autorisée sans accord préalable d'Onix.

2 PRESTATIONS

Onix fournit notamment tout type de produits et prestations de service dans le domaine informatique, entre autres l'assistance, le conseil, la formation, l'infogérance et la maintenance.

La liste de nos services est non exhaustive et Onix est libre de supprimer, modifier ou ajouter tout service qu'il jugera utile afin de s'adapter aux demandes du marché et/ou d'assurer une qualité de service optimale de ses prestations.

Article 1 : Objet

Onix intervient sur site uniquement sur demande du client et dans les cas où cela est exigé pour des raisons techniques.

Avant toute intervention à domicile, les parties conviendront de la date et du lieu où se déroulera l'exécution de la prestation.

Article 2 : Limite des interventions

Pour les interventions au domicile du client, Onix se réserve le droit de refuser et de cesser l'exécution de la prestation demandée si l'installation ou l'utilisation d'équipements (matériel ou logiciel) du client n'est pas conforme aux prescriptions du constructeur, éditeur, distributeur ou fournisseur et/ou si de l'avis de l'intervenant les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité. Il en est

de même si les équipements semblent avoir été modifiés volontairement par le client ou qu'ils sont difficiles d'accès et ne permettent pas d'exécuter la prestation dans les meilleures conditions.

Onix se réserve le droit de cesser la prestation demandée par le client si les conditions d'interventions sont différentes de celles qui avaient été prédéfinies. Il en est de même si le client ne dispose pas des manuels techniques fournis par le constructeur ou des licences d'utilisation fournies par les éditeurs.

Dans tous ces cas, le montant total de la prestation sera entièrement et immédiatement dû, quelle que soit la cause qui aura empêché son exécution totale ou partielle.

Article 3 : Limite des responsabilités d'Onix Informatique

En aucun cas et quelque soit la prestation fournie et le lieu de son exécution (en atelier ou au domicile du client), Onix ne saurait être responsable, pour quelle que raison que ce soit, des données du client qui seraient endommagées ou partiellement/totalement perdues. En conséquence, le client prendra toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données.

Dans le cas où Onix devrait effectuer une sauvegarde des données personnelles du client (de par sa propre initiative ou sur demande du client), le client reconnaît et accepte sans la moindre réserve, de dégager la responsabilité d'Onix au cas où une partie ou la totalité des données du client seraient perdues ou endommagées.

Étant donné que les interventions se font uniquement sur demande expresse du client, en aucun cas Onix ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects sur du matériel ou de l'immatériel pour quelle que raison que ce soit.

Suite à l'exécution d'une prestation demandée, Onix ne pourra être responsable d'aucun préjudice financier, commercial ou moral d'aucune sorte, quelle que soit la raison.

Onix se réserve le droit de débarrasser tout matériel non récupéré par le client en tout temps. Aucune demande de dommage-intérêt ou de remboursement ne peut être demandée.

En cas d'intervention à domicile, sur simple demande d'Onix, le client se chargera de nettoyer ou déplacer tous les éléments considérés comme gênants par Onix pour la bonne exécution de sa prestation.

Article 4 : Obligations d'Onix Informatique Sàrl

Onix s'engage à fournir les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations décrites à l'article 3 des présentes Conditions générales de Vente. Pour les prestations à domicile, Onix s'engage à intervenir dans les meilleurs délais. Cependant, les délais sont fournis à titre indicatif et tout retard ou report de la date et heure de l'intervention ne pourra donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou annulation de la part du client.

Article 5 : Obligations du client

Le client est informé qu'il doit maintenir ses équipements dans des conditions conformes aux spécifications des fabricants, éditeurs, fournisseurs ou distributeurs. Il doit également respecter les normes de sécurité et suivre les procédures légales d'installation et utilisation.

Le client s'engage à tenir à disposition de Onix l'ensemble des documentations techniques ou commerciales (manuel, CD, DVD, licence, clé d'installation, mots de passe, etc.) afin de permettre la bonne exécution de la prestation.

Afin d'assurer la qualité des prestations, le client s'efforcera de fournir le maximum d'informations sur les causes qui l'ont conduit à faire appel aux services de Onix.

En cas d'intervention au domicile du client, le client ou l'un de ses représentants nommément désignés devra rester présent et à disposition de Onix durant toute la durée de l'exécution de la prestation.

Le client reconnaît et accepte que l'ensemble des frais engendrés par l'exécution de la prestation, notamment les frais d'électricité, les frais de connexion Internet, l'usure des consommables (encre, papier, CD, DVD, etc.) sont en totalité à sa charge et sous aucun prétexte, le client ne pourra prétendre à un remboursement ou un dédommagement pour quelle que raison que ce soit.

Article 6 : Garantie

La garantie légale de 2 ans s'applique au matériel et équipements informatiques vendus par Onix.

Dans le cas où le fabricant accorde une garantie constructeur spécifique, les produits défectueux seront retournés pour réparation ou échange au service après-vente des entreprises assurant la garantie des produits concernés, ceci au frais du client.

En aucun cas Onix ne pourra être tenue pour responsable pour quelle que raison que ce soit, d'une défaillance quelconque d'un des produits qu'elle aurait vendus.

Article 7 : Respect de la vie privée & sécurité

Onix s'engage à respecter et à protéger la sphère privée de ses clients. Nous jugeons essentiel de garder confidentielles toutes vos informations. Lorsque vous nous les confiez, nous faisons en sorte que ce soit en toute connaissance de cause. Elles sont recueillies dans le seul but de vous garantir un service satisfaisant et personnalisé.

Onix n'échange, ni ne loue ou ne vend des informations personnelles à d'autres sociétés ou à des tiers

Article 8 : Réserve de propriété

Durant la réalisation d'une prestation, Onix reste propriétaire des équipements (matériel ou logiciels) fournis, jusqu'au paiement intégral par le client de la totalité des sommes dues.

À défaut de paiement partiel ou total, Onix est en droit, sans formalité préalable et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du client et à ses frais, sans que celui-ci puisse s'y opposer sous quelle que raison que ce soit, la restitution des équipements fournis.

Pour les logiciels, il est rappelé au client qu'aucun droit de propriété ne lui est transféré. Le seul droit dont il bénéficie est un droit d'utilisation conforme aux conditions inscrites sur les licences des logiciels.

Article 9 : Tarifs

Les tarifs des prestations sont indiqués en franc suisse et toutes taxes comprises. Ces tarifs sont consultables à l'adresse Internet www.onix.ch/services

Article 10 : Diagnostic et devis

Pour toute prestation réalisée dans les locaux d'Onix, il sera établi au préalable un diagnostic et un devis définissant le contenu, la durée et le coût de la prestation.

Concernant les prestations réalisées au domicile du client, il sera établi au préalable un diagnostic et un devis gratuit définissant le contenu, la durée et le coût de la prestation. Dans ce cas, que le client accepte ou non le devis, il devra payer un forfait correspondant au coût de déplacement à domicile (frais de déplacement + temps de déplacement).

Les tarifs communiqués au client sont ceux en vigueur à la date d'établissement du devis. La main d'œuvre correspondant à la réalisation d'une prestation est calculée par demi-heure. Toute demi-heure entamée est due dans son intégralité.

Article 11 : Règlement des prestations

Le règlement par le client de la prestation, dont le contenu, la durée et le montant ont été préalablement définis par un devis, est immédiatement exigible, sauf convention contraire entre les parties.

Dans le cas où Onix ne pourrait exécuter en tout ou en partie la prestation, du fait d'un manquement du client à l'une quelconque de ses obligations (voir article 8), le client devra acquitter immédiatement et dans sa globalité à Onix le montant dû pour la prestation.

Les tarifs de nos prestations sont modifiables sans préavis. Seuls les prix indiqués sur le devis font foi.

Article 12 : Attribution de compétence

Toutes contestations sur l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions générales de Vente qui ne pourraient être réglées à l'amiable, seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents (voir Article 14). De convention expresse, le présent contrat est soumis au droit suisse.

Article 13 : Tribunal compétent

En cas d'échec d'une procédure à l'amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de district de Châtel-Saint-Denis (FR).